

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

PINSON SEGER DAVEAU & ASSOCIES

5 rue d'Ariane
77700 Chessy

V/REF :

N/REF : 2014 B 47 / 2015-A-2675

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 23/06/2015, les actes suivants :

Acte sous seing privé en date du 29/05/2015

- rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation sur la transformation
de la SARL ACTIV METZ en SAS

Concernant la société

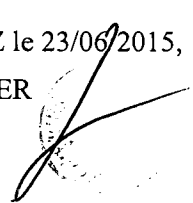
ACTIV METZ
Société à responsabilité limitée
6 boulevard de Trèves
57070 Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-2675 le 23/06/2015

R.C.S. METZ TI 799 654 397 (2014 B 47)

Fait à METZ le 23/06/2015,

LE GREFFIER



ACTIV METZ

**Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros**

**6, boulevard de Trèves
57 070 METZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL ACTIV
METZ EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Karim MEZZI

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

13D, rue Pasteur

77100 MAREUIL LES MEAUX

La société a réalisé sur l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 429 855 euros et un résultat d'exploitation de + 12 141 euros. Sa trésorerie, positive, s'élève à 51 117 euros au 31/12/2014.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Ces observations sont basées sur nos travaux qui n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'analyse de la situation de la société telle que décrite ci-avant et compromettre la continuité d'exploitation. Nous avons notamment observé les tendances de l'activité postérieure à la clôture.

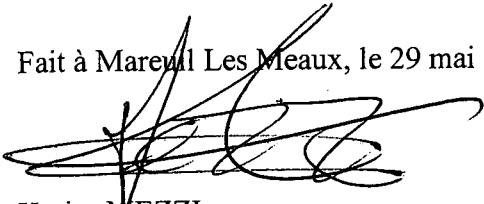
Par ailleurs, en exécution de la mission de commissaire à la transformation de la société ACTIV METZ, et en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mareuil Les Meaux, le 29 mai 2015



Karim MEZZI
Commissaire aux Comptes

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX

ACTIV METZ

Société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros

6, boulevard de Trèves

57 070 METZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA**

SARL « ACTIV METZ »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 13 mai 2015 et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société, créée le 15 janvier 2014, présente au titre des comptes annuels clôtés au 31 décembre 2014, des capitaux propres d'un montant de 81 013 euros qui comprennent, au titre du résultat de la période, un bénéfice de 6 013 euros.

Karim MEZZI

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

13D, rue Pasteur

77100 MAREUIL LES MEAUX

DEPOSE
TRIBUNAL
Sous le n° 25-A-2675
Le 23 Juin 2013

Le Greffier